

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le conseil municipal, s'est réuni, légalement convoqué par M. Arnaud de Boisanger, à la mairie. Après avoir remercié les anciens élus et le personnel communal pour le travail fourni pendant la précédente législature et félicité les nouveaux élus, M. le Maire demande au doyen des élus, M. Patrick Toutain, de reprendre la présidence jusqu'à la nomination du nouveau maire.

Présents : M. Patrick Toutain, M. Xavier Gence, M. Philippe Merlet, Mme Isabelle Chiron, Mme Letuve Laurence, Mme Nathalie Massot, M. Guillaume Delahaye, Mme Sabine Le Manach, Mme Natacha Burnet, M. Romain Poezevara, Mme Amélie Merel, Madame Fabienne Monteiro, M. Geoffrey Osternaud, M. Guentin Alleaume.

Excusé : M. Alexandre Maisons (pouvoir donné à M. Xavier Gence)

Secrétaire de séance : Mme Sabine Le Manach

Élection du maire

M. Patrick Toutain nomme Mme Sabine Le Manach secrétaire, Mme Nathalie Massot et M. Xavier Gence assesseurs.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, M. Philippe Merlet se déclare candidat, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu : - M. Philippe Merlet : 15 (quinze) voix

M. Philippe Merlet ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et en tant que tel prend la présidence du conseil municipal, en faisant remarquer qu'il a besoin de tous les membres du conseil et du personnel communal pour mener sa tâche à bien.

Détermination du nombre d'adjoints

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création d'un poste d'adjoint au maire.

Élection du premier adjoint au maire

Après un appel de candidatures, monsieur le Maire propose monsieur Alexandre Maisons absent excusé.

Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

M. Alexandre Maisons : 15 (quinze) voix.

M. Alexandre Maisons ayant obtenu la majorité absolue est proclamée premier adjoint au maire.

Élection des maires délégués

M le Maire expose le rôle d'un maire délégué dans la commune, fonctions déjà définies lors de la préparation de campagne pour ce mandat.

Pour la commune de Blévy

Après un appel de candidatures, Mme Laurence Létuvé se déclare candidate. Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

Mme Laurence Letuve : 15 (quinze) voix.

Mme Laurence Letuve ayant obtenu la majorité absolue est proclamée mairesse déléguée de Blévy.

Pour la commune de Dampierre-sur-Blévy

Après un appel de candidatures, M Geoffrey Osternaud déclare candidat. Il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

M Geoffrey Osternaud : 13 (treize) voix et (2) bulletins blancs.

M Geoffrey Osternaud ayant obtenu la majorité est proclamé maire délégué de Dampierre-sur-Blévy.

Charte de l'élu local

M. le Maire donne ensuite lecture de la charte de l'élu local, exemplaire déjà fourni à chacun par voie dématérialisée.

Autorisation donnée au maire pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles

M le Maire : A ce jour nous avons un agent momentanément indisponible pour raison de santé. Son absence est compensée par des heures supplémentaires de ses collègues bienveillants, mais cette situation ne peut pas perdurer.

Pour pouvoir remplacer temporairement cet agent durant son absence le conseil doit me donner l'autorisation de recruter et signer pour les documents administratifs affairant à ce remplacement en CDD.
Contrat qui devrait prendre effet au 20 avril et jusqu'au 31 aout. En espérant que notre agent se rétablisse.

Vote du conseil : à l'unanimité

Désignation d'un membre du conseil municipal pour siéger au conseil d'école

M le Maire : Nous devons rapidement désigner un membre du conseil municipal pour siéger au conseil d'école. Le prochain conseil ayant lieu le 31 mars avant notre conseil de répartition des commissions locales. M le Maire propose Mme Nathalie Massot (titulaire) et Mme Isabelle Chiron (suppléante).

Vote du conseil : Les deux membres du conseil, volontaires, sont validés dans leur fonction à l'unanimité.

Informations Diverses :

Les chenilles processionnaires commencent à nous envahir. Soyez vigilant ces animaux sont très urticants.
La mairie peut vous donner les coordonnées d'un traitant local.

Notre prochain conseil municipal se tiendra le 3 avril, ordre du jour : élection des membres du CCAS, Désignation des membres pour les commissions locales, etc.
Nous comptons sur votre présence.

M. le maire clos la séance à 20 h 45.